la-dedans : mais il les emploie pour nous faire voter en faveur d'un projet politique qui comprend toute espèce de choses autres que la question des défenses. La position que prend maintenant l'hon, monsieur est inconstitutionnelle; mais, comme elle est inconstitutionnelle, elle est parfaitement en harmonie avec toute la ligne de conduite de cette administration depuis sa formation en juin dernier, lorsqu'elle a commencé son existence en engageant la couronne, par un document écrit, à ne pas exercer la prérogative d'une dissolution avant qu'une autre session de ce parlement n'eût eu lieu. (l'coutez ! écoutez !) Je répète que la conduite de l'administration, en cette circonstance, est en harmonie avec tout ce qu'elle a fait depuis le premier moment de son existence. Eh bien! M. l'ORATEUR, j'ai posé une question à l'hon. procureur-général du Haut-Canada, et je me propose maintenant, avec la permission de mon honorable ami le député de North Wellington, qui a la parole, de lui en faire une autre. Il peut y répondre ou n'y pas répondre, suivant qu'il le jugera convenable; mais le pays en tirera les conclusions qu'il voudra. Hier, il a dit qu'en conséquence du résultat des élections dans le Nouveau-Brunswick, il était devenu passablement apparent que ce projet avait reçu son premier échec; en d'autres termes, il a admis clairement que le résultat des élections au Nouveau-Brunswick était contraire au projet,-et je puis ajouter qu'il sait parfaitement qu'une majorité du parlement actuel de la Nouvelle-Ecosse y est aussi opposée.

L'Hon M. BROWN-Non! non!

L'Hon. M. HOLTON—Je dis que oui; et dans l'Ile du Prince-Edouard, il n'y a aucune probabilité quelconque que le projet soit accepté. Eh bien l'malgré tout cela, il dit qu'il pressera le vote sur cette question. Il a été posé une question hier, à laquelle il a été répondu, mais il existe quelque malentendu sur la signification de la réponse, et je crois que l'on admetira que c'est une question à propos de laquelle il ne devrait y avoir aucun malentendu quelconque.

I. Hon. J. S. MACDONALD - Vous ne

pourriez pas comprendre la réponse.

L'Hon. M. HOLTON — J'admets que j'ai l'entendement obtus, mais j'espère comprendre la réponse que l'on me fera, si l'on m'en fait une. La question que je désire poser au chef du gouvernement est celle-ci : — Le gouvernement a-t-il l'inten-

tion de demander au parlement impériul par l'adresse qu'il conjure la chambre d'adopter, la passation d'une loi affectant les provinces maritimes, ou quelques unes d'entre elles, sans le consentement et le concours de ces provinces? C'est là la question que je désire poser à l'hon. monsieur.

L'Hon Proc.-Gén. MACDONALD—Le gouvernement canadien n'a pas l'intention de presser le gouvernement impérial de

passer aucun acte quelconque.

L'Hon. M. HOLTON—Alors l'honmonsieur a été évidement mal compris hierll a dit qu'il était de la plus grande importance que cette mesure fût adoptée sans
délai, afin que les ministres pussent aller en
Angleterre et se consulter avec le gouvernement impérial relativement au bill qui devait
être introduit pour donner effet à cette
adresse.

L'Hon. M. BROWN-C'est juste!

M. RANKIN—Le gouvernement n'a pas l'intention de "presser" le parlement impérial de passer une loi.

L'Hon. M. HOLTON—Je ne veux pas que l'on joue sur les mots. Ce que je veux savoir est si, conformément à cette adresse, les hon. messieurs se proposent de demander, ou ont quelque raison d'espérer que le gouvernement impérial......

L'Hon, M. BROWN-Oh! oh!

L'Hon. M. HOLTON—.....que le gouvernement impérial légiférera sans le concours des provinces d'en-bas? Si, en réalité, dans le cas où les provinces d'en-bas refuseraient leur concours au projet de la conférence, l'hon. monsieur a raison de croire que l'on pourra légiférer sur ce projet? Je désire savoir, premièrement, s'il se propose de demander une pareille loi? et secondement, s'il croit pouvoir l'obtenir?

L'Hon. Proc.-Gén. MACDONALD-Je crois que la chambre, et l'hon, monsieur lui-même, doit voir combien peu raisonnable est la question qu'il me pose et qui est de savoir si j'espère que le gouvernement britannique décrètera quelque loi contre la volonté des provinces d'en-bas au sujet de la confédération? Tout ce que je puis dire, c'est que je ne suis pas plus en état que l'hon député lui-même de me former une opinion à cet égard. Ce que j'ai dit hier, je le répète aujourd'hui:c'est que le gouvernement canadien, sachant que l'opinion du peuple du Nouveau-Brunswick a été exprimée contre la confédération, saisira la première occasion jour